



Règlement des frais

VZ Fondation de placement

Valable dès le 18 novembre 2020



Art. 1
But

Le présent règlement définit les commissions perçues par la fondation de placement pour la gestion de fortune et l'administration.

Art. 2
Tranches A, B et C

Les commissions de la tranche A s'appliquent aux investisseurs institutionnels selon l'art. 4 des statuts. Les commissions de la tranche B s'appliquent exclusivement pour VZ Fondation de libre passage, la Fondation de libre passage de la Suisse centrale et VZ Fondation collective. Les commissions d'administration des investisseurs (fondations) à hauteur de 0,35% sont également facturées pour la tranche B, en plus des commissions de gestion de fortune et d'administration de la fondation. Les commissions de la tranche C s'appliquent exclusivement à VZ Fondation collective LPP et sont facturées à un taux de 0,10%.

Art. 3
Gestion de fortune

1. Les commissions de gestion de fortune dépendent des différents groupes de placement :

Groupe de placement	Commissions
VZ Prévoyance Actions 0	0,35 %
VZ Prévoyance Actions 15, Max. 20	0,45 %
VZ Prévoyance Actions 25, Max. 30	0,50 %
VZ Prévoyance Actions 35, Max. 40	0,60 %
VZ Prévoyance Actions 45, Max. 50	0,65 %
VZ Prévoyance Actions 65, Max. 75	0,65 %
VZ Prévoyance Actions 80, Max. 85	0,65 %
VZ Prévoyance Actions 90, Max. 95 1e	0,65 %
VZ Prévoyance Actions 25, Max. 30 Passif	0,45 %
VZ Prévoyance Actions 35, Max. 40 Passif	0,45 %
VZ Prévoyance Actions 45, Max. 50 Passif	0,45 %
VZ Prévoyance Actions 65, Max. 75 Passif	0,45 %
VZ Prévoyance Actions 80, Max. 85 Passif	0,45 %
VZ Prévoyance Actions 90, Max. 95 Passif 1e	0,45 %
VZ Prévoyance Actions 100	0,65 %

2. Les commissions pour la tenue du dépôt et les frais de transaction sont facturés en sus.

3. Les commissions sont facturées chaque semaine sur la base de la valeur de marché (y compris l'impôt anticipé dû).

4. Des commissions de rachat à hauteur maximale de 1,00% peuvent être perçues pour les groupes de placement hypothèques sur l'immobilier résidentiel.

Art. 4
Administration de la fondation

1. La fondation de placement facture 0,05% pour l'administration de la fondation, quel que soit le groupe de placement choisi. Cette commission couvre les dépenses suivantes :

- Gestion
- Commissions en relation avec l'exécution des paiements
- Taxes annuelles de l'autorité de surveillance

- Établissement du rapport annuel
- Honoraires de l'organe de révision
- Coûts pour les dispositions exceptionnelles éventuellement requises dans l'intérêt des investisseurs

2. Les commissions sont facturées chaque semaine sur la base de la valeur de marché (y compris l'impôt anticipé dû).

Art. 5
Entrée en vigueur

Le présent règlement des frais entre en vigueur le 18 novembre 2020.



Tranche A

Groupe de placement	Gestion de fortune	Administration de la fondation	Total
VZ Prévoyance Actions 0	0,35 %	0,05 %	0,40 %
VZ Prévoyance Actions 15, Max. 20	0,45 %	0,05 %	0,50 %
VZ Prévoyance Actions 25, Max. 30	0,50 %	0,05 %	0,55 %
VZ Prévoyance Actions 35, Max. 40	0,60 %	0,05 %	0,65 %
VZ Prévoyance Actions 45, Max. 50	0,65 %	0,05 %	0,70 %
VZ Prévoyance Actions 65, Max. 75	0,65 %	0,05 %	0,70 %
VZ Prévoyance Actions 80, Max. 85	0,65 %	0,05 %	0,70 %
VZ Prévoyance Actions 90, Max. 95 1e	0,65 %	0,05 %	0,70 %
VZ Prévoyance Actions 25, Max. 30 Passif	0,45 %	0,05 %	0,50 %
VZ Prévoyance Actions 35, Max. 40 Passif	0,45 %	0,05 %	0,50 %
VZ Prévoyance Actions 45, Max. 50 Passif	0,45 %	0,05 %	0,50 %
VZ Prévoyance Actions 65, Max. 75 Passif	0,45 %	0,05 %	0,50 %
VZ Prévoyance Actions 80, Max. 85 Passif	0,45 %	0,05 %	0,50 %
VZ Prévoyance Actions 90, Max. 95 Passif 1e	0,45 %	0,05 %	0,50 %
VZ Prévoyance Actions 100	0,65 %	0,05 %	0,70 %
Hypothèques	0,00 %	0,05 %	0,05 %

Tranche B

(VZ Fondation collective, VZ Fondation de libre passage, Fondation de libre passage de la Suisse centrale)

Groupe de placement	Gestion de fortune	Adm. de la fondation	Gestion des fondations	Total
VZ Prévoyance Actions 0 ¹	0,35 %	0,05 %	0,35 %	0,75 %
VZ Prévoyance Actions 15, Max. 20	0,45 %	0,05 %	0,35 %	0,85 %
VZ Prévoyance Actions 25, Max. 30	0,50 %	0,05 %	0,35 %	0,90 %
VZ Prévoyance Actions 35, Max. 40	0,60 %	0,05 %	0,35 %	1,00 %
VZ Prévoyance Actions 45, Max. 50	0,65 %	0,05 %	0,35 %	1,05 %
VZ Prévoyance Actions 65, Max. 75	0,65 %	0,05 %	0,35 %	1,05 %
VZ Prévoyance Actions 80, Max. 85 ¹	0,65 %	0,05 %	0,35 %	1,05 %
VZ Prévoyance Actions 90, Max. 95 1e ²	0,65 %	0,05 %	0,35 %	1,05 %
VZ Prévoyance Actions 25, Max. 30 Passif	0,45 %	0,05 %	0,35 %	0,85 %
VZ Prévoyance Actions 35, Max. 40 Passif	0,45 %	0,05 %	0,35 %	0,85 %
VZ Prévoyance Actions 45, Max. 50 Passif	0,45 %	0,05 %	0,35 %	0,85 %
VZ Prévoyance Actions 65, Max. 75 Passif	0,45 %	0,05 %	0,35 %	0,85 %
VZ Prévoyance Actions 80, Max. 85 Passif ¹	0,45 %	0,05 %	0,35 %	0,85 %
VZ Prévoyance Actions 90, Max. 95 Passif 1e ²	0,45 %	0,05 %	0,35 %	0,85 %
Hypothèques	0,00 %	0,05 %	0,00 %	0,05 %

1 Ce groupe de placement n'est disponible que pour VZ Fondation de libre passage et la Fondation de libre passage de la Suisse centrale.

2 Ce groupe de placement n'est disponible que pour VZ Fondation collective.

Tranche C (VZ Fondation collective LPP)

Groupe de placement	Gestion de fortune	Adm. de la fondation	Gestion des fondations	Total
VZ Prévoyance Actions 0	0,35 %	0,05 %	0,10 %	0,50 %
VZ Prévoyance Actions 15, Max. 20	0,45 %	0,05 %	0,10 %	0,60 %
VZ Prévoyance Actions 25, Max. 30	0,50 %	0,05 %	0,10 %	0,65 %
VZ Prévoyance Actions 35, Max. 40	0,60 %	0,05 %	0,10 %	0,75 %
VZ Prévoyance Actions 45, Max. 50	0,65 %	0,05 %	0,10 %	0,80 %
VZ Prévoyance Actions 25, Max. 30 Passif	0,45 %	0,05 %	0,10 %	0,60 %
VZ Prévoyance Actions 35, Max. 40 Passif	0,45 %	0,05 %	0,10 %	0,60 %
VZ Prévoyance Actions 45, Max. 50 Passif	0,45 %	0,05 %	0,10 %	0,60 %
VZ Prévoyance Actions 100	0,65 %	0,05 %	0,10 %	0,80 %
Hypothèques	0,00 %	0,05 %	0,00 %	0,05 %

